



# CONSUMMATEUR BIEN INFORMÉ !

Fournisseur	Offre	Coût annuel (HTC)
	PLANÈTE OUI ÉLECTRICITÉ 100% RENOUVELABLE Tarif indexé L'écologie branchée pour tous !	446 € 460 € hors promotions Prix de l'abonnement : 86 € TTC Prix du kWh : 0,1437 € TTC
	DOLCEVERT ELECTRICITÉ À PRIX FIXE 1 AN Tarif fixe Un geste pour la planète	447 € Prix de l'abonnement : 86 € TTC Prix du kWh : 0,1385 € TTC
	100% PUR JUS Tarif indexé 100% d'énergies renouvelables certifiées	454 € Prix de l'abonnement : 86 € TTC Prix du kWh : 0,1414 € TTC
	L'ÉLECTRICITÉ 100% VERTE Tarif fixe 100% verte, 1% moins chère	458 € Prix de l'abonnement : 86 € TTC Prix du kWh : 0,1424 € TTC
	DOMELIA ALPENERGIE Tarif fixe Votre fournisseur de Proximité.	459 € Prix de l'abonnement : 86 € TTC Prix du kWh : 0,1431 € TTC
	OBJECTIF ÉLEC CLIENTS RÉSIDENTIELS Tarif indexé Offre satisfait ou remboursé	460 € Prix de l'abonnement : 86 € TTC Prix du kWh : 0,1437 € TTC
	IDEA VERT Tarif autre Offre 100% verte	467 € Prix de l'abonnement : 119 € TTC Prix du kWh : 0,1562 € TTC

document joint, et de les présenter sous un format permettant une comparaison immédiate entre fournisseurs. L'exemple français n'est donc pas à suivre !

## DONNER DES RÉFÉRENCES NATIONALES

De la même façon, il est souhaitable de pouvoir positionner le mix du fournisseur par rapport au mix national de production. Ceci permet d'appréhender les choix commerciaux ou d'investissement qui sont réalisés : le fournisseur a-t-il développé des contrats avec des producteurs d'électricité renouvelable, investi dans des capacités de production vertes, ou bien poursuit-il seulement une politique de moindre coût et affiche-t-il un fort pourcentage d'électricité d'origine fossile ou nucléaire ? Dans le cas où un fournisseur propose des offres spécifiques, l'étiquetage du mix devrait aussi faire la différence entre le mix fournisseur, qui agrège l'ensemble des mix vendus, et le mix produit qui donne au client sa propre consommation.

Toujours dans l'optique de favoriser l'accès à l'information du consommateur, RE-DISS recommande

*Exemple de sélection pour une adresse dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris (ordre de tri décroissant sur le pourcentage d'électricité verte).*

qu'une autorité, voire une structure privée représentant les fournisseurs, organise une présentation centralisée des offres disponibles selon les régions. Ici, le consommateur français trouvera pour ses recherches, sur le site du médiateur de l'Énergie, un comparateur clair des offres d'électricité, lui permettant, moyennant la saisie de son code postal et de quelques renseignements succincts sur sa consommation, de sélectionner des offres par fournisseur, prix ou pourcentage d'électricité d'origine renouvelable (voir capture d'écran ci-contre). Un bémol cependant, l'impact environnemental des offres n'est pas indiqué, non plus que la composition du mix des produits n'affichant pas une promesse verte.

## INFORMER D'AVANTAGE QUE LE MINIMUM REQUIS...

La présentation d'une information plus détaillée sur le mix que les simples catégories "renouvelables", "fossile" et "nucléaire" est vivement conseillée. RE-DISS propose les sous-catégories suivantes :

Renouvelables	Solaire
	Éolien
	Hydroélectricité
	Géothermie
	Biomasse
	Indéterminé et autres
Nucléaire	
Fossile	Charbon
	Lignite
	Gaz naturel
	Pétrole
	Indéterminé et autres

En ce qui concerne le contenu de l'information délivrée au consommateur final, les fournisseurs peuvent présenter de nombreux paramètres en plus de la composition du mix et des indicateurs environnementaux, eux obligatoires. En Allemagne, en Suisse et au Portugal, la part d'électricité bénéficiant du système de soutien en place est indiquée, soit comme une caté-

gorie à part, soit comme une sous-rubrique du poste "énergies renouvelables".

L'origine géographique, elle aussi, peut être précisée, comme en Autriche. Les garanties d'origine, qui doivent servir de preuve pour l'étiquetage des offres vertes, contiennent cette information géographique. Ce type de détails peut aider le consommateur à arbitrer entre une offre provenant de centrales implantées sur le territoire national ou bien ailleurs en Europe. La crédibilité de l'information, enfin, est primordiale. Ainsi, soit les autorités compétentes se chargent elles-mêmes du calcul des mix fournisseurs (comme en Irlande, Espagne et Italie), soit des procédures de vérification doivent être mises en place. Celles-ci peuvent être imposées par l'autorité compétente, comme au Danemark, ou bien organisées par les fournisseurs eux-mêmes dans le cadre d'audits auprès d'organismes accrédités, comme en Norvège.

## ET EN FRANCE, ALORS ?

En France, pour le moment, les seules mesures prises sont la publication par le ministère de l'Économie d'un "Guide pratique des allégations environnementales", qui comprend un chapitre sur la fourniture au consommateur d'énergies renouvelables et des vérifications du bon respect de l'application de ce guide par la DGCCRF. L'étiquetage à la française présente un potentiel d'amélioration important. Les premiers fournisseurs qui se saisiront de la thématique pourraient en faire un argument commercial supplémentaire, avant que cela ne devienne une exigence de la part des consommateurs. ■

1) Extrait de la circulaire 1/2008 du 07/02/2015.  
 2) "Reliable disclosure systems for Europe", dont le leader est Oeko-Institut, et les partenaires Observ'ER, Grexel, IT Power, E-Control et VREG. [www.reliable-disclosure.org](http://www.reliable-disclosure.org)  
 3) voir notamment Le Journal des Énergies Renouvelables n° 208 et 212.